

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2013**

L'an deux mil treize et le vingt deux octobre à 19h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire

PRÉSENTS : Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Sandra AUDRAN, Franck SARRE, Jean-Pierre DELEFORGE, Olivier DELEVOYE, Christelle DESCAMPS, Marie FOUTRY, Alain HAVERBEQUE, Thierry HERMAN,

EXCUSES : Philippe ALLAERT donne pouvoir à Franck SARRE

ABSENT : Thierry HERMAN absent jusqu'au point 4 « COLUMBARIUM »

NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL : 12 membres en exercice

DATE DE CONVOCATION : 16 octobre 2013

DATE AFFICHAGE : 16 octobre 2013

SECRÉTAIRE : Christelle DESCAMPS est désignée secrétaire de séance

Le Compte rendu de la réunion du 23 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1 – FONDS DE CONCOURS ATTRIBUES PAR LA CCPP

M. le Maire explique au conseil municipal que lors de sa séance du 8 octobre 2013, la Communauté de Commune du Pays de Pévèle a délibéré pour octroyer un fonds de concours aux communes membres sur la base de 100.000 € par commune et 25 € par habitant ce qui donne une enveloppe pour la commune de Bourghelles de 139.800 € qui pourra être utilisée pour le financement d'investissements.

Il propose au conseil de présenter deux projets.

- Le premier projet correspond à l'aménagement des trottoirs, de la mise en sécurité et de zones de stationnements rue E. Delbassée d'un montant de 78.710,30 € HT. Le Fonds de Concours sollicité serait de 28.155 €.
- Le second projet concerne les travaux de restauration et d'entretien de l'Église qui s'élèvent à 235.417,23 € HT. Le Fonds de concours sollicité serait de 111.645 €.

Vu ces propositions, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer auprès de la CCPP les demandes de fonds de concours pour ces dossiers.

2 – NOUVELLE AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION

Le Syndicat Mixte Région Numérique a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1^{er} janvier 2014. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle affiliation.

3 – AVENANT A LA CONVENTION DE LA PRÉFECTURE AVEC LA COMMUNE

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale de 2010 conclue avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité. Cet avenant engage la commune à respecter la classification des actes suivant la nomenclature nationale et à télétransmettre les documents budgétaires sous forme dématérialisées.

Après explications sur ces nouvelles fonctionnalités, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention entre le représentant de l'État et la commune de Bourghelles visant à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

4 – COLUMBARIUM

M. Serge WATTEEUW donne lecture des devis reçus pour l'extension du columbarium. Il précise qu'il doit encore recevoir quelques éléments complémentaires. M. le Maire propose de choisir la société la moins disante dès la réception de tous les éléments nécessaires à la décision.

De plus, il soumet au conseil la possibilité de revoir l'aménagement actuel du columbarium et propose aux personnes volontaires de réfléchir à une autre disposition et de se rendre sur place pour définir le meilleur emplacement.

20H15 : Arrivée de Thierry HERMAN

5 – RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire explique que la donne a changé pour les communes ayant opté pour une application en 2014. Aujourd'hui, le Ministère de l'Éducation Nationale demande aux communes de présenter un avant projet du projet éducatif de territoire (PEDT) ainsi qu'un planning d'organisation du temps scolaire pour le 2 décembre 2013.

Au vu du délai assez court, il propose de rassembler prochainement les enseignants et le comité de parents d'élève pour en discuter.

M. le Maire soumet au conseil municipal le maintien ou non du samedi matin à la place du mercredi comme demi-journée supplémentaire. Il précise que les échanges entre les communes de la CCPP ont confirmé le choix du samedi dans la majorité des communes et propose de suivre la CCPP. Le conseil municipal à l'unanimité maintient le choix du samedi matin.

M. le Maire propose de sonder rapidement les parents pour connaître la fréquentation exacte des enfants aux activités périscolaires. Il donne lecture des différents modèles d'organisation et précise que 72% des communes optent pour le modèle des 3 heures du matin et 2h15 l'après-midi.

La prochaine étape étant de bien définir les activités périscolaires à mettre en place, il propose de constituer un groupe de travail qui se réunira le mercredi 6 novembre à 16h00. Philippe ALLAERT, Sandra AUDRAN et Jean-Pierre DELEFORGE proposent de participer à cette réflexion.

6- CLASSE DE DÉCOUVERTE

M. le Maire explique qu'il a rencontré M. Fallet pour un projet de classe de découverte prévue en avril 2014. Le directeur s'est rapproché d'une structure en Normandie à Lion/Mer pour proposer aux enfants de CM1/CM2 un séjour axé sur les plages du débarquement.

M. le Maire donne lecture du programme, de l'effectif et du budget prévisionnel. 47 enfants et 8 adultes sont concernés par ce projet. La commune est sollicitée à hauteur de 4935 € soit 105 € par enfant, l'Amicale à hauteur de 4935 € et les familles à hauteur de 110 € par enfant. Au vu de ces éléments, M. le Maire propose de ramener la participation des familles à 100 € par enfant ce qui porte la participation communale à 5405 €, il soumet cette proposition au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette solution et décide de participer à hauteur de 115 € par enfant pour le séjour en classe de découverte.

7- DEMANDE DE SUBVENTION ÉGLISE

M. le Maire explique qu'il a rencontré la direction chargée de la Culture et du Patrimoine du Conseil Général pour solliciter une subvention pour l'ensemble des travaux de l'Église. M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier complet démontrant que l'Église de Bourghelles est un monument historique à forte valeur culturelle et que ce patrimoine culturel est

exploité pleinement. Il précise que la restauration en cours va conserver les traces et la mémoire des évolutions anciennes pour préserver la valeur historique de l'édifice.

Lors de cette rencontre, la responsable du Patrimoine a vivement suggéré la restauration du retable de la petite nef inscrit comme élément au patrimoine historique, M. le Maire soumet cette position au conseil municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de l'Église et à lancer les consultations d'entreprises pour les travaux de restauration du retable de la petite nef.

8- INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle qu'il recevra prochainement M. et Mme CUVELIER le samedi 9 novembre à 11h00 et M. et Mme DEWINTRE le lundi 4 novembre à 17h30. Il souhaite la participation des conseillers municipaux pour ces deux réunions importantes.

Mme Sandra AUDRAN accompagnera M. le Maire pour l'entretien avec M. et Mme DEWINTRE. Messieurs Philippe ALLAERT, Franck SARRE et Serge WATTEEUW participeront à la rencontre avec M. et Mme CUVELIER.

Les objectifs de ces deux rencontres sont rappelés et confirmés par l'ensemble du conseil municipal.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance

Christelle DESCAMPS

Le Maire,

Alain DUTHOIT